



# Afrique de l'ouest : une plainte contre l'Italie pour pêche illégale

Publié le 06/02/2019 16:15 | Mis à jour le 07/02/2019 06:46

La pêche artisanale africaine et des ONG demandent à l'Union européenne d'engager une procédure d'infraction contre l'Italie, qui « **ferme les yeux sur les activités illégales de ses chalutiers en Afrique de l'ouest** ».

La plainte émane de la Coalition pour des accords de pêche équitables (Cape), la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (Caopa), le Partenariat régional pour la conservation côtière et marine (PRCM), Danish living seas et Bloom. Ils estiment que « **les autorités italiennes de la pêche n'ont pas respecté leurs obligations, en vertu de la politique commune de la pêche (PCP), de contrôler et sanctionner les activités illégales de chalutiers italiens dans les eaux du Sierra Leone** ».

Des chalutiers de deux sociétés siciliennes feraient des incursions dans la zone côtière réservée à la pêche artisanale, avec des captures d'espèces non autorisées, et du transbordement. Des antécédents d'activités illicites dans la région ont été documentés par Greenpeace, Oceana et Cape : capture de requins avec nageoires détachées, incursions illégales dans les eaux nationales et pêche avec un engin prohibé en Gambie. En décembre 2016, la Commission européenne a bien ouvert une procédure d'infraction à l'encontre de l'Italie pour activités illégales en Gambie et en Guinée Bissau mais, plus de deux ans plus tard, elle est toujours au point mort.

« **Si l'UE veut rester crédible et établir une relation de confiance avec les pays africains, alors elle ne devrait pas accepter un tel comportement de la part de certains navires de pêche d'un de ses États membres** », prévient Gaoussou Gueye, président de la Caopa. Il demande que ces chalutiers italiens soient « **surveillés et dûment sanctionnés** » en cas d'infraction avérée.

Il s'agit des **Eighteen, Twenty, Myra Q, Idra Q, Pegaso Q** et **Orione Q**, aux ports d'attache Palerme et Mazzara del Vallo (Sicile). Ils appartiendraient aux compagnies Matteo Cosimo Vincenzo Asaro et, peut-être, Italfish.

**Solène LE ROUX**